

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS

 SAINT-JEAN-DE-MONTS

Saint-Jean de Monts



FACE
AUX
RISQUES

**ADOPTONS
LES BONS REFLEXES**

Document à conserver



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
Océan MARAIS
DE MONTS

ÉDITO

Chères Montoises,
chers Montois,

La sécurité de notre commune est au cœur de nos préoccupations. Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) que vous tenez entre vos mains a pour vocation de vous informer sur les dangers auxquels nous pouvons être exposés et sur les comportements à adopter pour vous protéger.

Saint-Jean-de-Monts, avec son littoral et son environnement naturel préservé, est un territoire magnifique mais sensible. Les risques liés aux tempêtes, inondations, incendies ou encore aux épisodes de fortes chaleurs sont réels. Il est de notre devoir collectif de les anticiper pour préserver la vie, les biens et l'environnement.

Ce document présente de manière claire les bons réflexes, les consignes à respecter et les contacts utiles en cas d'urgence. Je vous invite à le lire attentivement et à le conser-

ver à portée de main. La vigilance et la préparation de chacun d'entre nous renforcent la résilience de toute la commune.

Je remercie tous les services municipaux, les pompiers, la gendarmerie et les acteurs associatifs qui œuvrent quotidiennement pour votre sécurité. Votre participation active et votre sensibilisation aux risques constituent le maillon indispensable de cette chaîne de prévention.

Ensemble, soyons prêts et responsables. La sécurité est l'affaire de tous et chaque geste compte.

La Ville reste pleinement mobilisée et engagée pour la sécurité de toutes et tous.

Jean Marc Beyrand
Maire de Saint-Jean-de-Monts

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en deux grandes familles :

Les risques naturels

Risques littoraux (érosion côtière, inondation maritime), séismes, tempêtes, feux de forêt.

Les risques technologiques

D'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels et les risques de transport de matières dangereuses (par routes) ou les accidents liés à l'emploi de produits chimiques.

Ces risques majeurs se caractérisent par :

- Leur faible fréquence. L'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.
- Leur gravité (nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.)

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), non traités dans ce dossier.

QUELS RISQUES SUR LE PAYS DE SAINT-JEAN-DE-MONTS ?



Tempête-orage



Submersion



Inondation



Feu de forêt



Mouvement de terrain



Séisme



Transport de matières dangereuses



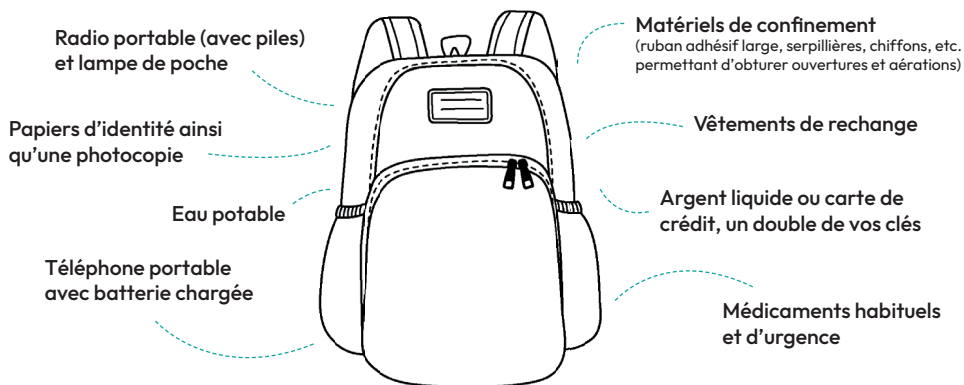
Grand froid et canicule

L'article L125-2 du code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger. Les articles R 125-9 à R 125-14 du code de l'Environnement décrivent le contenu et la forme des informations auxquelles doivent avoir accès la population, par application de l'article L. 125-2.

SE PRÉPARER AUX RISQUES

Kit pratique à domicile

Lorsqu'un risque se manifeste, il est trop tard pour se procurer ces équipements. Pour ne pas être pris au dépourvu, équipez-vous dès maintenant et rassemblez les éléments suivants dans un sac à dos :



LES MODALITÉS D'ALERTE

Moyens d'alertes municipaux

Afin de s'assurer que la population est informée de la survenue d'un risque majeur, la commune de Saint-Jean-de-Monts est dotée de plusieurs moyens d'alerte.

- Information du risque et messages d'alerte sur **le site Internet de la Ville** (www.saintjeandemonts.fr).
- La circulation d'**un véhicule municipal sonorisé**, indiquant les mesures à suivre. Dans le cas où un risque nécessite une évacuation de la population, des lieux de vie sécurisés sont prévus à cet effet.
- Réseaux sociaux : **Facebook** (Ville de Saint-Jean-de-Monts)
Instagram (@saintjeandemonts)
- **Ecrans lumineux** (centre-ville, Orouët, Odyssée)
- **Alerte SMS** : recevoir les messages d'alerte sur son téléphone (SMS ou message vocal) inscription www.saintjeandemonts.alertecitoyens.com ou par téléphone : 02 51 59 97 00
- **Liste des personnes vulnérables** : inscription auprès du service Action sociale : 02 51 59 97 20

DANS TOUS LES CAS...



Mettez-vous
en sécurité



Tenez-vous informé par
la radio, les réseaux et la
télévision



Respectez les consignes
de sécurité indiquées

TEMPÊTE - ORAGE



La tempête est une perturbation atmosphérique (ou dépression) qui génère des vents dépassant 89 km/h. Ces vents violents s'accompagnent de fortes précipitations et parfois d'orages.

avant

- Écoutez les messages météo.
- Mettez à l'abri les objets susceptibles de se transformer en projectiles (matériaux, jeux et meubles de jardin...).
- Limitez vos déplacements, éloignez-vous des lieux à risque.
- Rentrez les animaux.

pendant

- Fermez portes, fenêtres et volets.
- Prohibez tout comportement à risque (travaux en hauteur).
- Ne vous déplacez à pied ou en véhicule qu'en cas de nécessité absolue et évitez le bord de mer.
- Débranchez les appareils électriques et les téléviseurs.

après

- Ne touchez pas aux câbles tombés à terre ou à proximité du sol.
- Signalez les dangers consécutifs à la tempête (chute ou risque de chute d'arbre, de câble, d'objet, effondrement de bâtiment...).
- Ne prenez pas de risques inconsidérés (réparation de toiture...).
- Limitez vos appels téléphoniques (risque de réseaux saturés ou endommagés).

LES BONS RÉFLEXES



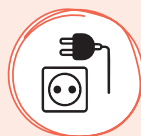
Mettez-vous à l'abri



Fermez les portes, fenêtres et volets



Écoutez les messages d'alerte



Coupez le gaz et l'électricité



Limitez vos appels téléphoniques

SUBMERSION

Le risque de submersion marine, dû à des conditions météorologiques extrêmes, se caractérise par une inondation temporaire de la zone côtière générée par la mer, avec de l'eau salée ou saumâtre, lors d'événements météorologiques ou océanographiques d'ampleur très inhabituelle.



avant

- Tenez-vous informé des risques (montée des eaux) et suivez les consignes des autorités.
- Mettez hors d'eau les meubles et objets précieux.
- Bouchez les ouvertures basses du domicile.
- Coupez le gaz et l'électricité.
- Laissez vos enfants en sécurité à l'école.
- Ne téléphonez qu'en cas de danger vital.

pendant

- Restez informé de l'évolution de la situation.
- N'entreprenez une évacuation que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcé par la crue.
- Si la montée des eaux est brutale, gagnez rapidement un point haut ou montez à l'étage.

après

- Apportez une première aide aux voisins (pensez aux personnes âgées et à mobilité réduite).
- Ne rétablissez l'électricité et le gaz qu'après avis d'un professionnel et chauffez dès que possible.
- Évaluez les dommages et contactez votre assureur.

LES BONS RÉFLEXES



Fermez les portes,
fenêtres et volets.
Bouchez les
ouvertures basses



Coupez le gaz et
l'électricité



Gagnez un
point haut



Écoutez les
messages
d'alerte



Ne téléphonez
qu'en cas de
danger vital

INONDATION

L'inondation terrestre est une submersion rapide ou lente d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables, provoquée par des pluies intenses ou durables. Elle peut se traduire par : un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales, des pluies torrentielles ou un ruissellement en secteur urbain.



avant

- Prendre connaissance des risques et du signal d'alerte
- Entretenir les berges et évacuer les embâcles et les débris des cours d'eau traversant ou jouxtant ma propriété
- Débroussailler les abords de votre habitation.

pendant

- Eloignez-vous des cours d'eau
- Ne pas sortir et s'abriter en hauteur, à l'étage
- Coupez le gaz, l'électricité et le chauffage
- Placez en hauteur les produits toxiques
- Consultez les médias pour me tenir informé
- Ne pas prendre sa voiture
- Ne pas descendre dans les sous-sols

après

- Inspectez votre habitation et vérifiez le bon état d'usage des installations électriques, de gaz et d'eau.
- Prendre des nouvelles de vos proches

LES BONS RÉFLEXES



Gagnez un point haut



Laissez votre véhicule



Ne revenez pas sur vos pas



Ne pas aller sur une route inondée



Limitez vos appels téléphoniques

FEU DE FORÊT



On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. L'Office National des Forêts gère l'entretien, l'aménagement et la signalisation de la forêt domaniale du Pays de Monts. La commune assure une surveillance régulière, renforcée en période à risque.

avant

- Ayez une attitude responsable : n'allumez jamais un feu en forêt, ne fumez pas, ne laissez pas s'accumuler ce qui pourrait favoriser un incendie (déchets, papiers, produits inflammables).
- Repérez les chemins d'évacuation, les abris.
- Débroussailliez les abords de votre habitation.

pendant

LE FEU SE DÉCLARE

- Donnez l'alerte aux services de secours (18 ou 112).
- Attaquez les flammes à leur base en utilisant de l'eau ou à défaut, piétinez-le feu, battez-le avec une branche ou étouffez-le avec un vêtement ou du sable.
- Si vous essayez d'éteindre le feu, protégez-vous.

LE FEU APPROCHE

- Si vous êtes surpris par le front de feu,

respirez à travers un linge humide.

- Éloignez-vous dans la direction opposée, dos au vent, recherchez un écran (rocher, mur...) .

SI LE FEU MENACE VOTRE HABITATION : CONFINEZ-VOUS

- Fermez volets, portes et fenêtres, calfeutrez les ouvertures avec des linges humides.
- Arrêtez les ventilations mécaniques.
- Préparez-vous à une évacuation éventuelle sur ordre des autorités.

L'arrêté préfectoral n° 12 SIDPC-DDTM du 26 novembre 2012 régit l'usage du feu sur le Département de la Vendée.

LES BONS RÉFLEXES



N'allumez pas
de feu en forêt



Prévenez les
Pompiers
(18 ou 112)



Mettez-vous
à l'abri



Fermez les
portes, fenêtres
et volets



Écoutez les
messages
d'alerte

MOUVEMENT DE TERRAIN



Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol qui se manifeste par des chutes et/ou glissement de terrain.

Ce phénomène, de plus en plus marqué avec le dérèglement climatique, peut engendrer des dégâts considérables, notamment sur les maisons individuelles.

avant

- Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- Surveiller mon terrain et mon habitation (fissures dans les murs)
- Étudiez les clauses de votre contrat d'assurance.
- Si une cavité existe, ne condamnez jamais les accès, ne bouchiez pas les puits de ventilation, ne remblayez pas la cavité avec des matériaux inadaptés, n'y évacuez pas des eaux usées ou pluviales,

pendant

- Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas.
- Eloignez-vous rapidement des points dangereux.
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

après

- Ne retournez pas dans une habitation ou un bâtiment sinistré
- Mettez-vous à disposition des secours.
- Évaluez les dégâts et les dangers.
- Informez le Maire, le BRGM ou la DDT via la préfecture.

LES BONS RÉFLEXES



N'entrez pas dans un bâtiment gravement endommagé ou fragilisé



Écoutez les messages d'alerte



Coupez le gaz et l'électricité



Fuyez la zone d'affaissement

SEÏSME

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur le long de failles dans la croûte terrestre. La terre peut trembler à Saint-Jean-de-Monts qui est en zone de sismicité 3 (modérée).



avant

- Informez-vous sur les zones de risques, les risques encourus et des consignes de sécurité.
- Repérez les points de coupure de gaz, eau, électricité.
- Fixez les appareils et meubles lourds.

pendant

- **À l'intérieur** : ne sortez pas, mettez-vous à l'abri dans l'angle d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides. Éloignez-vous des fenêtres.
- **À l'extérieur** : ne restez pas sous des fils électriques et éloignez-vous de ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, arbres...).
- **En voiture** : Arrêtez-vous si possible à distance de constructions et de fils électriques.

après

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Vérifier l'eau, l'électricité : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.
- Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation).

LES BONS RÉFLEXES



Première secousse :
mettez-vous à l'abris



Deuxième secousse :
évacuez les bâtiments



Écoutez les messages d'alerte



Coupez le gaz et l'électricité



Limitez vos appels téléphoniques

GRAND FROID

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid comme la canicule constitue un danger pour la santé de tous.



en cas d'alerte

- Couvrez-vous convenablement
- Limitez les expositions au froid
- Consultez les médias pour se tenir informé
- Chauffez votre logement sans le surchauffer et en s'assurant d'une bonne ventilation.
- Limitez les efforts physiques et les activités à l'extérieur.

Météo France surveille les événements météorologiques et assure une vigilance relayée département par département à consulter sur **vigilance.meteofrance.fr**



RAPPEL

Si vous rencontrez des personnes sans abri sur la commune ou aux alentours lors d'un risque grand froid, qui indiquent ne pas avoir d'hébergement, composez le 115 (numéro gratuit) afin de solliciter un hébergement d'urgence.

LES BONS RÉFLEXES



Adaptez votre tenue, couvrir les extrémités



En cas de sortie, prenez : téléphone, couverture et médicaments



Si vous remarquez une personne en difficulté, composez le 15



Évitez de sortir le soir

CANICULE

La canicule se définit comme un niveau de très forte chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose sur deux paramètres : la chaleur et la durée.



pendant

- Passez au moins deux à trois heures par jour dans un endroits frais.
- Rafrâchissez-vous en vous à l'aide d'un ventilateur, d'une douche fraîche ou d'un brumisateurs.
- Hydratez-vous en buvant 1.5 litres d'eau minimum par jour.
- Evitez de sortir pendant les heures les plus chaudes (de 11h à 21h).
- Limitez les efforts physiques et les activités à l'extérieur.
- Prenez régulièrement des nouvelles des personnes âgées de votre entourage.

les signaux d'alerte

- Crampes
- Fatigue inhabituelle
- Maux de tête
- Fièvre $>38^{\circ}$
- Vertiges et nausées
- Propos incohérents



La plateforme téléphonique d'information « canicule »

0800 06 66 66

Appel gratuit entre 9 h 00 et 19 h 00 depuis un poste fixe

LES BONS RÉFLEXES



Fermez les volets, rideaux et fenêtres



S'hydrater



Restez dans un endroit frais



Ne pas sortir durant les heures les plus chaudes



Se rafraîchir

RISQUES INDUSTRIELS & TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

UN RISQUE TMD EST DIFFÉRENT D'UN RISQUE INDUSTRIEL MAIS DEMANDE LES MÊMES PRÉCAUTIONS.

Le TMD est consécutif à un accident se produisant lors du transport de marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation

Le risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates pour la population avoisinante, les biens et l'environnement.



avant

- Informez-vous des risques encourus et des consignes de confinement

pendant

- Quittez la zone et abritez-vous dans le bâtiment le plus proche, un véhicule n'est pas une bonne protection.
- Bouchez toutes les entrées d'air, arrêtez la ventilation et climatisation si possible ; choisissez de préférence une pièce sans fenêtre ou éloignez-vous des portes et fenêtres.
- Lavez-vous les mains en cas d'irritation et changez-vous si possible.
- Tenez-vous informé par les médias.
- Ne fumez pas.

après

- TDM : à la fin de l'alerte, aérer le local dans lequel vous étiez à l'abri
- Industriel : attendez la fin de l'alerte pour sortir

LES BONS RÉFLEXES



**Enfermez-vous
dans un local
clos**



**Calfeutrez
les fenêtres
et aérations.
Fermez les volets**



**Écoutez les
messages
d'alerte**



Ne fumez pas



**Ne téléphonez
qu'en cas
d'urgence vitale**

RADON



Le radon est un gaz radioactif, issu de la désintégration du radium et de l'uranium, présent naturellement dans l'air, l'eau, le sol.

À faible dose, il ne présente pas de danger. Dans certaines conditions (mauvaise étanchéité...), il peut pénétrer dans les habitations ou d'autres espaces clos (garage, cave etc.), et s'y concentrer.

Sur 3 niveaux de risque d'exposition au Radon, le territoire est référencé en **zone 1 : risque faible**.

en prévention

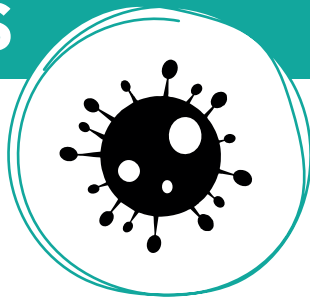
La pénétration du radon dans les bâtiments résulte de paramètres environnementaux (concentration dans le sol, présence de fissures dans la roche sous jacente...) mais aussi des caractéristiques propres au bâtiment (procédé de construction, type de soubassement, système de ventilation...) ainsi que les conditions climatiques et des habitudes de vie. Il est essentiel de connaître la concentration en radon dans l'air de son habitation pour connaître son exposition. Pour cela, vous pouvez vous procurer des dosimètres radon auprès de sociétés spécialisées.

diminuer la concentration

- Assurez l'étanchéité des potentielles entrées du radon vers les pièces de vie (fissures, etc.)
- Si le local n'est pas ventilé, vous pouvez demander à faire une analyse pour rechercher la présence de radon auprès d'un laboratoire agréé
- Améliorer le renouvellement de l'air et diminuer la dépression par la ventilation et l'aération
- Traiter le soubassement

RISQUES SANITAIRES

On appelle risque sanitaire un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé. Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population.



les risques

- **Epizootie** : une maladie qui frappe simultanément un grand nombre d'animaux de même espèce ou d'espèces différentes. Des maladies peuvent apparaître et se diffuser sur notre territoire en raison de mouvements commerciaux d'animaux ou de produits, ou au fil des flux migratoires d'oiseaux sauvages. Exemple : Grippe aviaire
- **Pandémie virale** : Épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue (plusieurs continents ou monde entier) d'un nouveau sous-type de virus résultant d'une transformation génétique conséquente.
- **Pollutions de l'eau et de l'air**

s'informer

- www.santepubliquefrance.fr
- www.sante.gouv.fr
- www.info.gouv.fr/risques
- www.eaufrance.fr

LES BONS RÉFLEXES



Lavez-vous
les mains
régulièrement



En cas de symptômes,
contactez votre médecin
traitant ou le 15



Prenez des nouvelles
de vos proches
et de vos voisins



Tenez-vous
informé par la
radio, les réseaux
et la télévision

CONTACTER LES URGENCES

Les numéros d'appel d'urgence permettent de joindre gratuitement les secours 24 heures/24.

Toutefois, trop d'abus ou d'appels mal orientés surchargent encore inutilement les lignes téléphoniques. Dans tous les cas, pour faciliter et accélérer le traitement de votre appel, veuillez à préciser les 3 points suivant

1

QUI SUIS-JE ?

Vous êtes victime, témoin... Donnez un numéro de téléphone sur lequel vous restez joignable

2

OÙ SUIS-JE ?

Vous êtes victime, témoin... Donnez un numéro de téléphone sur lequel vous restez joignable

3

POURQUOI JE TÉLÉPHONE ?

Vous êtes victime, témoin... Donnez un numéro de téléphone sur lequel vous restez joignable

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE

112

NUMÉRO D'APPEL
D'URGENCE EUROPÉEN

15

SAMU LE SERVICE
D'AIDE MÉDICALE URGENT

17

POLICE SECOURS

18

SAPEURS
POMPIERS

114

NUMÉRO D'URGENCE
POUR LES PERSONNES
SOURDES ET
MALENTENDANTES

196

SAUVETAGE EN MER



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
Océan Mairais
DE MONTs

La Barre-de-Monts-Fromentine ■ Le Perrier ■ Notre-Dame-de-Monts ■ Saint-Jean-de-Monts ■ Soullans